

RÉCLAMATIONS MODALITÉS DE TRAITEMENT

Les réclamations doivent être adressées **à l'écrit par courrier** à l'adresse de l'auto-école :

CER GISORS 1 RUE RAYMOND MORDRET 27140 GISORS

- l'auto-école s'engage à répondre dans un délai de 5 jour ouvré après réception du courrier afin de proposer si possible un règlement à l'amiable de la réclamation.
- à défaut de solution amiable, l'élève peut recourir gratuitement, dans les conditions prévues aux articles L. 612-1 et suivants et R. 612-1 et suivants du code de la consommation à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable de tout litige l'opposant à l'école de conduite, relatif au présent contrat : l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. La saisie du médiateur de la consommation devra s'effectuer :
 - soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
 - soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS.